

Éditorial

Pour en finir avec le syndrome des dioxines

Philippe Tiberghien*

Directeur du développement, Teris

Le débat sur les dioxines a pris des proportions significatives en France à la suite de la publication de l'étude de surveillance nationale effectuée par le ministère de l'Agriculture sur les produits laitiers et ce dans le contexte de « l'échéance 2002 » qui entraîne l'émergence de nouveaux incinérateurs de déchets.

Schématiquement, on est en présence des positions suivantes :

– les écologistes évoquent pêle-mêle Seveso, la guerre du Vietnam... et prédisent des cataclysmes sur la santé publique (cancer, diminution des défenses immunitaires...) en se basant sur des expériences de laboratoire réalisées en situation extrême,

– les industriels se campent sur la défensive tout en occultant leurs résultats de peur d'envenimer le débat : de fait, pratiquement aucun n'a publié précisément les niveaux de rejet constatés,

– le public manifeste son inquiétude par une opposition systématique à tout nouveau projet quelles que soient les performances annoncées.

Le domaine de cette étude de surveillance nationale est *a priori* pertinent car les dioxines ont la caractéristique de se concentrer dans les graisses de la chaîne alimentaire : les produits laitiers sont donc d'excellents indicateurs de dissémination dans l'environnement.

Quels en sont ses enseignements ?

1. Elle montre que dans les régions les plus éloignées de toute activité industrielle, le niveau de dioxine (0,8 à 1 pg TEQ/g de MG *) n'est pas nul. Ceci n'est pas une découverte : on sait que les dioxines, tout comme l'élément chlore nécessaire à leur synthèse, existent dans la nature hors de toute activité humaine. La connaissance de ce niveau naturel de base est très utile car elle permet de donner une référence dans l'échelle des grandeurs et donc de « cadrer » le débat.

2. Les valeurs les plus élevées, égales à 3 à 5 fois ce niveau de base, sont trouvées au voisinage d'incinérateur de déchets de conception ancienne. Ces valeurs, bien qu'inférieures au seuil LMR fixé par la Hollande sont considérées par le comité d'expert réuni dans le cadre du Conseil de l'Europe en mars 1996 comme non satisfaisantes à long terme.

Les nouvelles normes de rejet des dioxines définies par l'Union Européenne (0.1 ng/Nm³) sont 50 à 100 fois inférieurs au niveau de rejet des incinérateurs de conception ancienne. L'application de ces nouvelles normes doit logiquement

conduire à des niveaux de dissémination 50 à 100 fois inférieurs aux valeurs les plus élevées mentionnées ci-dessus et de ce fait bien inférieurs au niveau naturel de base.

L'article extrêmement documenté de A. Rabl, J.V Spadaro et P.D Mc Gavran sur « les effets sur la santé de la pollution atmosphérique due aux incinérateurs : une perspective » publié dans cette édition confirme cette déduction. Il montre à partir de calculs de dispersion et de la détermination du « cheminement des impacts » que l'effet dioxines au voisinage d'incinérateur fonctionnant aux normes de l'Union Européenne est très faible et que même si la totalité des déchets ménagers français était incinérée selon ces normes, les effets sur la santé publique seraient insignifiants.

La conclusion est donc simple : si on veut en finir avec le syndrome des dioxines, il faut résolument se diriger vers l'application des nouvelles normes de l'Union Européenne pour tous les incinérateurs.

Les technologies à utiliser sont connues et éprouvées et on sait maintenant qu'il n'est pas nécessaire de construire des « cathédrales » comme cela a pu se faire dans le passé dans certains pays de l'Europe du Nord pour satisfaire à ces nouvelles normes.

Grâce à leur application généralisée :

– le niveau de dissémination des dioxines au voisinage des incinérateurs baissera pour atteindre le niveau naturel de base,

– les écologistes, satisfaits des résultats, cesseront leur contestation de l'incinération et pour les mêmes raisons de la chimie du chlore, pour orienter leur énergie vers des causes plus utiles à la défense de l'environnement,

– les industriels pourront afficher avec fierté leurs performances et construire plus sereinement les unités dont la société a besoin.

On peut alors espérer que dans ses conditions, le public bien informé des véritables impacts environnementaux acceptera plus facilement l'incinération de ses déchets.

* **Philippe Tiberghien**

Directeur du développement - Teris - ZI les Gâtines - 78873 Plaisir cedex

* Total équivalent toxique par gramme de matière grasse.

Note de la rédaction :

Cet éditorial nous est parvenu bien avant les problèmes de dioxine soulevés en Nord-Pas de Calais.